

**PROVINCE DE QUÉBEC, LE 3 DÉCEMBRE 2018
MUNICIPALITÉ DE ST-JOSEPH-DE-LEPAGE.**

Lundi, le trois (3) décembre 2018 se tenait à 20h00 au Centre Lepageois, l'assemblée ordinaire du conseil municipal de St-Joseph-de-Lepage.

Étaient présents, monsieur Magella Roussel, maire, messieurs les conseillers suivants : Jasmin Couturier, Yann-Érick Pelletier, Hugo Béland et Ghislain Vignola et mesdames Josée Martin et Myriam St-Laurent.

Tous formants quorum sous la présidence de monsieur le maire.

Madame Tammy Caron, directrice générale et sec.-trés. était aussi présente.

1. **OUVERTURE DE LA SÉANCE**
M. Le Maire ouvre la séance par la prière.

2. **2018-255** **ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR**
Il invite les élus à prendre considération de l'ordre du jour proposé. Il est proposé par Monsieur Yann-Érick Pelletier et appuyé par Monsieur Hugo Béland en laissant l'item «Affaires nouvelles » ouvert.

3. **2018-256** **LECTURE ET ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**
Étant donné que chacun des membres du Conseil a reçu leur copie des procès-verbaux des séances du 5 novembre avant la séance, la directrice est dispensée de la lecture.

Il est proposé par Monsieur Jasmin Couturier et appuyé par Madame Myriam St-Laurent et résolu à l'unanimité, d'adopter les procès-verbaux du 5 novembre 2018 tels que présentés sauf le point 22.

4. **2018-257** **ACCEPTATION DES COMPTES**
Il est proposé par Monsieur Yann-Érick Pelletier et appuyé par Madame Myriam St-Laurent et résolu à l'unanimité l'acceptation des comptes du mois et les documents relatifs aux contrôles administratifs. Le montant des comptes est 12 599.11\$ pour le 2731.

LISTE DES COMPTES

ANGÉLINE ANCTIL	CONCIERGERIE NOV 2018	NOVEBMRE18	C1801521	277,50
BELL MOBILITÉ INC	CELL VOIRIE NOV	novembre2018	L1800070	19,50
CANAC	CROCHET.SUPPORT TABLETTBIBLIO	0703486	C1801522	50,09
CENTRE DE RÉNOVATION DE LA MITIS SENC	LUMIÈRE NOËL C.LEP	FCK0233281	C1801523	64,03
CENTRE DE RÉNOVATION DE LA MITIS SENC	PELLE GRATTOIR	FCK0233267	C1801523	21,78
CENTRE DE RÉNOVATION DE LA MITIS SENC	RETOUR AMPOULE	FCK0233432	C1801523	- 6,90
CENTRE DE RÉNOVATION DE LA MITIS SENC	AMPOULE	FCK0233428	C1801523	20,65
CENTRE DE RÉNOVATION DE LA MITIS SENC	DÉCORATION	FCK0234145	C1801523	11,50
DICKNER INC.	PANNEAU SIGNALISATION	31048546	C1801524	70,11
LES ENTREPRISES E. NORMAND INC.	DÉNEIGEMENT AVANT DÉBUT CONTRA	72020	C1801525	465,65
DIR. DE LA GESTION DU FONDS DU MERN	AVIS MUTATION	201802897791	C1801526	8,00
GAUDREAU ENVIRONNEMENT INC.	COLLECTE OCTOBRE 2018	123260	C1801527	2 024,22
CONSTRUCTION GIDES APRIL INC.	LIBÉRATIONS5% PROJET TOITURE	6351	C1801528	1 625,00
HYDRO-QUÉBEC	ÉLEC 2445., RUE PRINCIPALE	673002115476	L1800071	87,90
HYDRO-QUÉBEC	ÉLEC LUM RUE OCT 2018	633401919360	L1800071	140,95
HYDRO-QUÉBEC	ÉLEC 2207 RTE 132	649601887004	L1800071	33,54
HYDRO-QUÉBEC	ÉLECT. 70 RUE RIVIÈRE	620801962391	L1800071	283,21
DÉPANNEUR IRVING	ESSENCE. NOV 18 SEL, LAVE VITR	NOVEMBRE 2018	C1801529	188,09
LES SERVICES KOPILAB	CONTRAT DE SERVICE	230235	C1801530	114,38
LES SERVICES KOPILAB	CONTRAT SERVICE	233707	C1801530	121,92
MRC DE LA MITIS	HEURES INSPECTION OCT 2018	35381	C1801531	648,28
PLOMBERIE ROBERT DESCHÊNES	ENTRETIEN FOURNAISE	56010	C1801532	130,20
RECEVEUR GÉNÉRAL DU CANADA	REMISE FED NOV 2018	NOV 2018	L1800072	567,22

REVENU QUÉBEC	REMISE NOV 2018	NOV 2018	L1800073	1 382,92
LES SERVICES DE NETT. PROF. ROTO-STATIC	ESSUIE TOUT SAC POUBLELLE	10227	C1801533	65,49
SANI-MANIC	DÉBLOQUÉ PONCEAU RG5 OUEST	42010	C1801534	833,00
SIGNALISATION B.S.L. INC.	SIGNALEUR O-USÉE	3368	C1801535	423,11
TAMMY CARON	FRAIS DÉPLACEMENT MATANE	NOV 2018	C1801536	60,18
TAMMY CARON	fauteuil ados biblio -walmart	nov 27-2018	C1801536	206,89
TAMMY CARON	bean bag biblio lime	2743155251	C1801536	197,73
TRANSPORTEURS EN VRAC DE RIMOUSKI INC.	TRAAUX RG6 FOSSÉ	F36724	C1801537	528,71
TRANSPORTEURS EN VRAC DE RIMOUSKI INC.	TRAVAUX RG6 FOSSÉ	F36723	C1801537	873,51
TRANSPORTEURS EN VRAC DE RIMOUSKI INC.	TRAVAUX FOSSÉ RG6	F36901	C1801537	551,68
VISA AFFAIRES DESJARDINS	NETTOYANT, FLY FLUO	2018-11-01	L1800074	48,92
VISA AFFAIRES DESJARDINS	LETTRE RECOMMANDÉ	2018-11-14	L1800074	11,50
VISA AFFAIRES DESJARDINS	2 ROULEAUX TIMBRES	2018-11-14-1	L1800074	195,46
VISA AFFAIRES DESJARDINS	MÉDIA POSTE	2018-11-14-2	L1800074	28,31
VISA AFFAIRES DESJARDINS	cup keuring RENCONTRE 27 NOV	27-11-2018	L1800074	21,89
VISA AFFAIRES DESJARDINS	DÉCO, RALLONGE	2018-11-29	L1800074	23,63
VITRERIE MONT-JOLI INC.	REMPLACEMENT FENETRE SALLBAIN	56542	C1801538	179,36
				12 599.11\$

BILAN DU MOIS
novembre 2018

Salaires nets : 5 employés	4 058.89 \$
Total des factures :	12 599.11 \$
Totaux salaires et compte du mois :	16 658.00 \$
Chèque manuel et en ligne déjà payé (L-M)	2 844.95 \$
Salaires payés :	4 058.89 \$
Reste à payer :	9 754.16\$

5. **2018-258** **AUTORISATION DE PAIEMENT- SANI-MANIC**
 Sur proposition de Madame Myriam St-Laurent et appuyé par Madame Josée Martin et résolu à l'unanimité que le conseil de la municipalité de St-Joseph-de-Lepage autorise le paiement de la facture 42222 pour le service de vidanges des fosses septiques dans le secteur du Lac du Gros Ruisseau à Sani-Manic au montant de 9 358.97\$ taxes incluses.
6. **2018-259** **AUTORISATION DE PAIEMENT – LES PAVAGES LAURENTIENS DIV. DE SINTRA**
 Sur proposition de Monsieur Hugo Béland et appuyé par Monsieur Yann-Érick Pelletier et résolu à l'unanimité que le conseil de la municipalité de St-Joseph-de-Lepage autorise le paiement du décompte progressif du projet 9070_006 des travaux de réfection de voirie à Les Pavages Laurentiens Div. De Sintra au montant de 12 588.17\$ tx incluses.
7. **2018-260** **AUTORISATION DE PAIEMENT- LES CONSTRUCTIONS GIDES APRIL INC.**
 Sur proposition de Monsieur Jasmin Couturier et appuyé par Madame Myriam St-Laurent et résolu à l'unanimité que le conseil de la municipalité de St-Joseph-de-Lepage autorise le paiement de la facture 6340 pour le remplacement des 10 fenêtres au centre Lepageois à Constructions Gides April inc. au montant de 14 418.44\$ taxes incluses.
8. **2018-261** **AUTORISATION DE PAIEMENT- 3^E VERSEMENT REGROUPEMENT INCENDIE- VILLE DE MONT-JOLI**
 Sur proposition de Monsieur Jasmin Couturier et appuyé par Madame Josée Martin et résolu à l'unanimité que le conseil de la municipalité de St-Joseph-de-Lepage autorise le paiement du 3^e versement pour le regroupement incendie à la Ville de Mont-Joli au montant de 5 973\$, soit la

facture # 18134 au montant de 13 646\$ et moins le crédit de facture # 18652 de l'année 2017 au montant de 7 673\$.

9. 2018-262

MUNICIPALITÉ ALLIÉE CONTRE LA VIOLENCE CONJUGALE

ATTENDU que la Charte des droits et libertés de la personne reconnaît que tout être humain a droit à la vie ainsi qu'à la sûreté, à l'intégrité et à la liberté de sa personne (article 1);

ATTENDU que c'est dans la sphère privée que ce droit est le plus menacé pour les femmes et, qu'en 2014, les services de police du Québec ont enregistré 18746 cas d'infractions contre la personne en contexte conjugal;

ATTENDU que le Québec s'est doté depuis 1995 d'une politique d'intervention en matière de violence conjugale;

ATTENDU qu'il existe un large consensus en faveur de l'égalité entre les hommes et les femmes;

ATTENDU que malgré les efforts faits, la violence conjugale existe toujours et constitue un frein à l'atteinte de cette égalité;

ATTENDU que lors des 12 jours d'action pour l'élimination de la violence faite aux femmes du 25 novembre au 6 décembre, des actions ont lieu à travers le Québec;

ATTENDU que comme gouvernement de proximité, il y a lieu d'appuyer les efforts du Regroupement des maisons pour femmes victimes de violence conjugale et de ses maisons membres pour sensibiliser les citoyennes et les citoyens contre la violence conjugale;

Il est résolu de proclamer La municipalité de St-Joseph-de-Lepage Municipalité alliée contre la violence conjugale.

10. 2018-263

OFFRE DE SERVICE PREMIÈRE LIGNE- CAIN LAMARRE

Sur proposition de Madame Myriam St-Laurent et appuyé par Monsieur Jasmin Couturier et résolu à l'unanimité que le conseil de la municipalité de St-Joseph-de-Lepage adhère au service de première ligne avec la Firme d'Avocat Cain Lamarre au montant forfaitaire de 475\$ tx annuel.

11. 2018-264

ADOPTION DU CALENDRIER DÉCRÉTANT LES RÉUNIONS ORDINAIRES DU CONSEIL MUNICIPAL

Considérant l'adoption du projet de la loi no 82, modifiant diverses dispositions législatives et organisationnelles en matière municipale;

Considérant l'article 148 du C.M. décrétant que le conseil municipal doit, avant le début de chaque année, établir un calendrier de ses séances ordinaires en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

Pour ces motifs et autres, sur proposition de Monsieur Hugo Béland appuyée par Monsieur Jasmin Couturier et résolu à l'unanimité que la municipalité de St-Joseph-de-Lepage adopte le calendrier suivant :

Lundi, 14 janvier, 20h00	Mardi, 2 juillet, 20h00
Lundi, 4 février, 20h00	Lundi, 5 août, 20h00
Lundi, 4 mars, 20h00	Mardi, 3 septembre, 20h00
Lundi, 1 ^{er} avril, 20h00	Lundi, 7 octobre, 20h00
Lundi, 6 mai, 20h00	Lundi, 4 novembre, 20h00
Lundi, 3 juin, 20h00	Lundi, 2 décembre, 20h00

12. 2018-265

AMÉLIORATION DU RÉSEAU ROUTIER MUNICIPALE- EXERCICE FINANCIER 2019- MUNICIPALITÉ DE ST-JOSEPH-DE-LEPAGE-PROGRAMME À L'AMÉLIORATION DU RÉSEAU ROUTIER MUNICIPAL- DÉPUTÉ MATANE MATAPÉDIA

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de St-Joseph-de-Lepage possède un vaste territoire;

CONSIDÉRANT QUE les chemins municipaux sont soumis à une circulation important, soit par les résidents permanents, les transports scolaires, les touristes, les travailleurs forestiers et les véhicules lourds;

CONSIDÉRANT QUE certains chemins municipaux requièrent des travaux majeurs afin qu'ils puissent conserver un niveau de sécurité acceptable pour les usagers.

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de St-Joseph-de-Lepage procède à l'entretien courant et préventif sur l'ensemble des chemins municipaux;

CONSIDÉRANT QUE le rang 5 Ouest aurait besoin d'entretien majeur pour la réfection de la chaussée;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Monsieur Yann-Érick Pelletier, appuyé par Monsieur Jasmin Couturier et résolu à l'unanimité que le conseil de la municipalité de St-Joseph-de-Lepage de demander au député de Matane-Matapédia, Pascal Bérubé, une aide financière de 105 000\$ dans le cadre du Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal.

13. 2018

DÉPÔT DE LA LISTE D'ARRÉAGES DE TAXE

MENTION : La directrice fait le dépôt de la liste d'arréages de taxe

14. 2018

DÉPÔT REGISTRE DE DON

La directrice générale et secrétaire-trésorière dépose un extrait du registre public relatif aux dons reçus par les élus pour l'année 2018 tel que prévu au code d'éthique et de déontologie des élus municipaux de St-Joseph-de-Lepage. Aucun don ou autre avantage n'a été reçu par les élus depuis l'adoption.

15. 2018-266

PUBLICITÉ LA FABRIQUE

Sur proposition de Monsieur Yann-Érick Pelletier et appuyé par Madame Josée Martin et résolu à l'unanimité que le conseil de la municipalité de St-Joseph-de-Lepage de ne pas faire de publicité dans le feuillet paroissial.

16. 2018-267

AVIS DE MOTION-RÈGLEMENT 2018-09 AYANT POUR OBJET DE FIXER LE TAUX DE LA TAXE FONCIÈRE, DE LA SÛRETÉ DU QUÉBEC, LES SERVICES INCENDIE AINSI QUE LES TARIFS DE COMPENSATION SUR LES SERVICES D'AQUEDUC ET ÉGOUTS, DE LA COLLECTE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES, RAMONAGE ET INSPECTION CHEMINÉE ET LA VIDANGE DE FOSSE SEPTIQUE;

Un avis de motion est donné par le conseiller Hugo Béland concernant le règlement 2018-09.

17. 2018-268

ADOPTION RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT CONCERNANT LA CRÉATION D'UN COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME

Aucune modification

RÈGLEMENT 2018-08
MODIFIANT LE RÈGLEMENT 91-1

RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 91-1 CONCERNANT LA CRÉATION D'UN COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a adopté, le 7 janvier 1991, le règlement 91-1 concernant la création d'un comité consultatif d'urbanisme;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 146 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, une corporation municipale peut par règlement constituer un comité consultatif d'urbanisme;

CONSIDÉRANT QU'il est opportun de modifier le règlement actuel;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion pour la modification du présent règlement a dûment été donné par Madame Myriam St-Laurent à la séance tenue le 5 novembre 2018;

CONSIDÉRANT QU'un projet de règlement a dûment été déposé par Madame Myriam St-Laurent à la séance tenue le 5 novembre 2018;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par Myriam St-Laurent et appuyé par Yann-Érick Pelletier et résolu que le présent règlement no 2018-08 soit adopté et le conseil ordonne et statue par ledit règlement ce qui suit :

RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 91-1 CONCERNANT LA CRÉATION D'UN COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME

1. L'article 3 du Règlement 91-1 est modifié par le suivant :

ARTICLE 3

Ce comité sera formé d'au moins un (1) et maximum deux (2) membres du conseil et d'un minimum de cinq (5) et maximum de sept (7) résidants de la municipalité,

2. L'article 10 du Règlement 91-1 est modifié par le suivant :

ARTICLE 10

Le quorum des assemblées du comité consultatif d'urbanisme sera au moins la moitié des membres

3. L'article 11 du Règlement 91-1 est abrogé.

ARTICLE 11

Abrogé.

4. Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Magella Roussel, maire

Tammy Caron, directrice générale et
secrétaire-trésorière

Avis de motion : 2018
Dépôt du projet : 2018
Adopté le 2018

18. 2018-269

INDEXATION SALAIRE- EMPLOYÉS-ÉLUS

Sur proposition de Monsieur Yann-Érick Pelletier et appuyé par Monsieur Ghislain Vignola et résolu à l'unanimité que le conseil de la municipalité de St-Joseph-de-Lepage accorde l'indexation de 2% pour les employés municipaux (les élus, journalier, inspecteur municipal et secrétaire-trésorière adjointe) pour l'année 2019.

19. 2018-270

ENSEIGNES MUNICIPALE

Sur proposition de Madame Josée Martin et appuyé par Monsieur Hugo Béland et résolu à l'unanimité que le conseil de la municipalité de St-Joseph-de-Lepage accepte de faire faire les enseignes municipale par Alyson Design & Multimédia (Daniel Roussel) au montant estimé de 5 252.00\$ tx.

20. 2018-271

DOSSIER –DOMMAGES CLÔTURE ET BARRIÈRE AU 16 CHEMIN LANGLOIS

Sur proposition de Monsieur Yann-Érick Pelletier et appuyé par Monsieur Jasmin Couturier et résolu à l'unanimité que le conseil de la municipalité de St-Joseph-de-Lepage mandate la firme d'avocat Cain Lamarre pour le dossier de dommages clôture et barrière.

21. 2018-272

PUBLICITÉ-L'AVANTAGE RURAL

Sur proposition de Monsieur Ghislain Vignola et appuyé par Madame Myriam St-Laurent et résolu à l'unanimité que le conseil de la municipalité de St-Joseph-de-Lepage de ne pas faire de publicité dans le journal l'Avantage Rural.

22. 2018-273

SÉCURITÉ CIVILE-DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE- VOLET 1

ATTENDU QUE le *Règlement sur les procédures d'alerte et de mobilisation et les moyens de secours minimaux pour protéger la sécurité des personnes et des biens en cas de sinistre* a été édicté par le ministre de la Sécurité publique le 20 avril 2018 et qu'il entrera en vigueur le 9 novembre 2019;

ATTENDU QUE la municipalité souhaite se prévaloir du Volet 1 du programme d'aide financière offert par l'Agence municipale 9-1-1 du Québec afin de soutenir les actions de préparation aux sinistres, dont prioritairement les mesures afin de respecter cette nouvelle réglementation;

ATTENDU QUE la municipalité atteste avoir maintenant complété l'outil d'autodiagnostic fourni par le ministère de la Sécurité publique en mai 2018 et qu'elle juge nécessaire d'améliorer son état de préparation aux sinistres;

Il est proposé par Monsieur Yann-Érick Pelletier

Appuyé par Madame Myriam St-Laurent

Et résolu :

Que la municipalité présente une demande d'aide financière à l'Agence municipale 9-1-1 du Québec au montant de 4 500\$, dans le cadre du **Volet 1** du programme mentionné au préambule et s'engage à en respecter les conditions, afin de réaliser les actions décrites au formulaire joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante qui totalisent 5 400\$, et confirme que la contribution de la municipalité sera d'une valeur d'au moins 900\$;

Que la municipalité autorise Madame Tammy Caron, dg à signer pour et en son nom le formulaire de demande d'aide financière et atteste que les renseignements qu'il contient sont exacts.

Mention : dépôt de la déclaration pécuniaire des conseillers # 1, 2, 3, 5, 6 et le maire

23. 2018

AFFAIRES NOUVELLES :

24. 2018-274

FERMETURE DE L'ASSEMBLÉE.

Il est proposé par Monsieur Hugo Béland la fermeture de l'assemblée à 20h49.

Je, Magella Roussel, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code Municipal.

Magella Roussel, maire

Tammy Caron, dir.-gén.sec.-trés.